



Islam Alijaj (à gauche) et Christian Lohr ont beaucoup à se dire – et plus de points communs que ne le laisseraient penser leurs appartenances politiques.

## «Pour une Suisse qui agit de façon inclusive»

La population suisse élit son Parlement le 20 octobre. Islam Alijaj (PS) et Christian Lohr (PDC) sont candidats au Conseil national. Qui représentent-ils et quels sont leurs objectifs? Nous avons invité les deux hommes politiques à un entretien.

Interview: Susanne Schanda et Tabea Mündlein – Photos: Danielle Liniger

### **Pour quoi vous battez-vous en tant qu'hommes politiques?**

**Islam Alijaj:** Je me bats pour l'inclusion au sens le plus large, pour différents modes de vie, pour la diversité dans la société. Nous ne vivons pas seulement en situation de handicap, nous avons beaucoup d'autres caractéristiques. Par exemple, je suis aussi une personne issue de la migration. Chacun et chacune devrait pouvoir déployer son potentiel. C'est le cœur de mon engagement politique.

**Christian Lohr:** L'égalité entre les êtres humains est un thème central pour moi. J'essaie de faire évoluer notre société de manière à ce que l'individualité y ait une place importante, certes, mais où la communauté et la solidarité comptent aussi. L'autodétermination est une chose très importante, mais elle ne doit pas restreindre l'autodétermination des autres.

### **Faites-vous de la politique surtout comme représentant des personnes en situation de handicap?**

**C.L.:** Au début, je voulais délibérément ne pas me laisser réduire à la politique en matière de handicap. J'ai commencé mon mandat avec l'ambition de mener une politique sociale large. Mais en réalité, on a vite attendu de moi – à juste titre – que je m'engage particulièrement fortement dans le domaine du handicap. Je le fais encore aujourd'hui par conviction, mais je ne fais pas exclusivement cela. Je suis actif aussi dans la politique de la santé et la promotion du sport. J'ai travaillé comme journaliste, j'étais toujours curieux quant à toutes sortes de thèmes et de personnes. A partir de là, j'ai souhaité ne plus seulement écrire sur ces sujets, mais y participer.

### **Quelle place a le handicap dans votre profil politique?**

**I.A.:** La politique d'inclusion est mon thème central, qui influence tous les autres: la politique du logement, des transports, de la formation. Si nous voulons établir la politique d'inclusion comme une question transversale, nous devons faire en sorte que davantage de

politiciens en situation de handicap s'engagent. Nous pourrions même alors former un mouvement politique.

### **Votre handicap vous donne-t-il plus de crédibilité?**

**C.L.:** J'ai parfois l'impression que je suis aussi un peu la conscience éthique du PDC dans les questions touchant le thème du handicap. Peu après mon élection au Conseil national en 2011, la révision de l'AI 6a est arrivée sur le tapis. J'ai cru d'abord assister à un mauvais film: on ne parlait que de cas, de coûts, de chiffres, jamais d'êtres humains. Sans relâche, j'ai insisté pour qu'on parle d'êtres humains, et qu'on se représente ce que toutes nos décisions impliquent pour les personnes. Cela a été entendu et accepté. Aujourd'hui, on parle différemment de l'AI et l'AVS au Parlement.

### **Quels sont vos points communs et vos différences?**

**I.A.:** Nous nous entendons très bien sur le plan personnel. Nos deux partis ont une base large, c'est pourquoi nos positions sont relativement proches. Mais même si nous nous entendons bien en matière de politique d'inclusion, il est aussi important que les personnes en situation de handicap soient représentées dans un large spectre politique.

**C.L.:** Nous avons assurément plus de points communs que de différences. Nous nous engageons tous les deux pour une Suisse qui pense et agit de façon inclusive. Nous ne nous démarquons que par des nuances. Pour moi, aussi bien la responsabilité personnelle que la solidarité sont importantes.

### **Monsieur Lohr, vous avez dit dans le débat sur l'AI: «Nous pouvons faire plus pour les personnes avec un**

### **handicap, mais pas par l'argent.» Monsieur Alijaj, vous avez dit qu'il faut modifier le flux financier pour qu'un changement ait lieu dans le domaine du handicap.**

**C.L.:** On ne peut pas tout réduire à des considérations financières. Il ne suffit pas de donner de l'argent seulement dans un but social. Les personnes concernées devraient obtenir la possibilité de développer leur initiative personnelle et de gagner de l'argent de façon autonome. Nous devons changer les conditions-cadres de la société.

**I.A.:** Pour changer la société, il faut modifier le flux financier dans le milieu du handicap. L'argent arrive d'en haut par la Confédération et n'arrive qu'au compte-gouttes jusqu'à nous, les personnes concernées. Il faut plus responsabiliser les associations de soutien aux personnes en situation de handicap. Elles devraient embaucher des personnes avec handicap à des postes décisionnels et rendre possible l'initiative individuelle. Pas besoin d'aumône. Nous sommes des individus qui travaillent, gagnent de l'argent et payent des impôts.

### **Dans la vie politique au quotidien, où rencontrez-vous des obstacles liés à votre handicap?**

**I.A.:** Il y a des lacunes de construction, des salles non accessibles, l'absence de pailles pour boire, des choses de ce genre. Mais les plus grandes barrières sont dans les têtes de quelques collègues de parti.

### **Qu'est-ce qui devrait changer pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la politique?**

**I.A.:** La politique est un terrain difficile, on y joue des coudes. Avec l'Université de Zurich et l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), j'ai lancé un projet destiné à analyser les obstacles pour les personnes en situation de handicap en politique, et à pro-

#### **Christian Lohr, candidat PDC**



Né en 1962 à Kreuzlingen (TG), Christian Lohr travaille comme journaliste et professeur dans plusieurs hautes écoles. En raison d'un handicap dû à la thalidomide, il est né sans bras et avec des jambes raccourcies, et il utilise son pied droit comme d'autres utilisent leur main droite. Il est au comité d'insieme Thurgovie, il fait partie du Bureau de Pro Infirmis, et il a été président de l'association de sporthandicap PluSport. Il est actif en politique depuis 20 ans: à l'exécutif de Kreuzlingen de 1999 à 2012, au Grand Conseil thurgovien de 2000 à 2014, et au Conseil national pour le PDC thurgovien depuis 2011.

#### **Islam Alijaj, candidat PS**



Né en 1986 au Kosovo, Islam Alijaj vit en Suisse depuis 1987. Il a des troubles de la parole et des troubles moteurs à la suite d'une paralysie cérébrale, et il a fréquenté plusieurs écoles spécialisées lorsqu'il était enfant. Après une formation commerciale, il a étudié en autodidacte le système social de la Suisse. Il a collaboré au rapport alternatif sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Il est membre du comité de la section Zürich 9 du PS zurichois. C'est la première fois qu'il est candidat au Conseil national.

poser des mesures pour une meilleure accessibilité. L'une des mesures possibles est l'assistance politique. J'ai par exemple une assistante qui prononce mes discours. Grâce à l'assistance politique, on peut réduire ou même éliminer beaucoup d'obstacles.

**insieme Suisse a réalisé avec easyvote une brochure pour aider les personnes avec un handicap à participer aux élections. Que pensez-vous de cette démarche?**

**C.L.:** Un problème fondamental est que la politique n'est pas simple. L'intention est fantastique – je la soutiens, naturellement! Mais beaucoup de processus sont complexes, avec de grandes implications. Je trouve bien qu'il y ait des groupes d'autoreprésentants, qui traitent de leurs préoccupations. J'encourage les personnes à aborder les politiciens, à parler avec eux. La compétence est une condition importante pour faire progresser la participation politique. Cela nécessite de renforcer la confiance en soi et de s'intéresser aux sujets qui nous concernent tous, comme le climat et l'environnement.

**Connaissez-vous des politiciens actifs qui ont un handicap mental?**

**I.A.:** Christoph Linggi de «Mensch zuerst» («L'humain d'abord»), une association d'autoreprésentants. Il fait partie du Parti vert libéral de la Ville de Zurich. Il travaille en tandem avec Peter Fischer, qui a un handicap physique, ils se soutiennent mutuellement.

**Monsieur Lohr, en tant que vieux renard de la politique, que pouvez-vous conseiller à Monsieur Alijaj?**

**C.L.:** Premièrement: tu dois être persévérant et patient dans la suite de ta carrière politique. Deuxièmement: tu dois chercher des voix aussi hors du PS. Car au sein même du PS, il y a des gens qui sont charmants et gentils avec toi mais qui veulent eux-mêmes être élus.

**Comment évaluez-vous vos chances d'être élu ou réélu?**

**I.A.:** Le PS zurichois a 9 sièges au National et 35 candidats, et je suis 23<sup>e</sup>. Tous les élus en place se représentent. Je devrais monter de 14 rangs pour être élu. Les chances sont très minces. Le climat politique global est favorable pour des candidats tels que moi, qui ne sont pas des politiciens classiques. Mais il faudrait un miracle pour que je sois élu. Je travaille avec mon équipe pour que ça se produise.

**C.L.:** Il y a quatre ans, j'ai été confirmé dans mon mandat par un excellent résultat. Je crois pouvoir poursuivre mon travail à Berne. ●

# Comment élire le Parlement? Guide pour voter en facile à lire

Les personnes avec un handicap mental peuvent élire et voter si elles ne sont pas sous curatelle de portée générale. Beaucoup souhaitent le faire mais ne comprennent pas les informations électorales officielles, rédigées dans un langage compliqué. C'est pourquoi insieme Suisse et easyvote ont élaboré la brochure «Un guide pour voter», politiquement neutre.

Texte: Susanne Schanda – Illustration: Andrea Peter

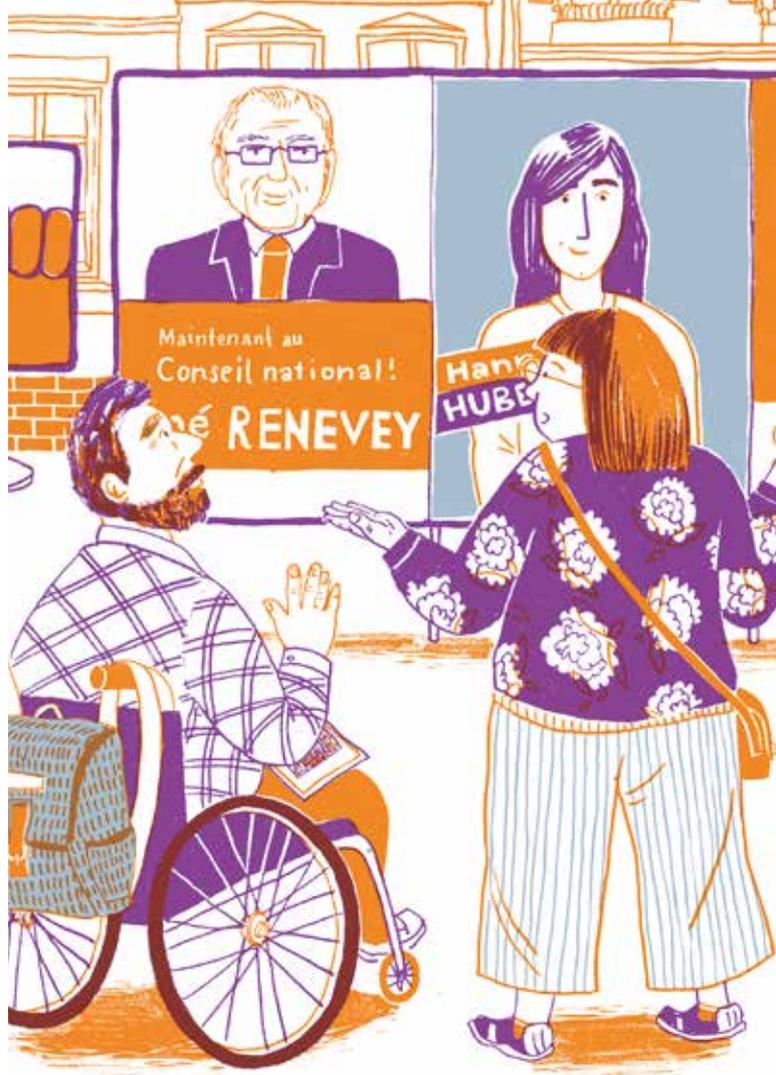
Sabrina Gaetani lit régulièrement le journal et forge son opinion de façon autonome. Pourtant, elle n'a encore jamais participé à des élections, parce qu'elle ne comprend pas les informations électorales (voir encadré ci-dessous). Les personnes qui ont des troubles cognitifs ou des difficultés d'apprentissage suivent elles aussi avec

## Sabrina Gaetani, 40 ans, Soleure

«Je n'ai encore jamais participé aux élections, parce que je ne comprends pas les informations de la documentation électorale. Je lis tous les jours le journal, je vis de façon autonome et je peux me faire ma propre opinion. Mais je ne comprends tout simplement pas le langage des documents électoraux officiels. Les informations devraient être écrites de façon plus simple, avec des mots et des phrases moins compliqués. J'arrive à comprendre ce que la télévision raconte au sujet de la politique. Mais quand j'ouvre la documentation électorale, je ne retrouve pas cela. Mon intérêt pour la politique concerne l'AI, qui me touche très directement. Si telle ou telle chose est décidée en politique, cela a des conséquences directes sur ma vie. Mes parents s'occupent peu de politique. Quand j'ai eu 18 ans, j'ai dû m'occuper moi-même de mon AI. Cela a éveillé mon intérêt pour la politique. Je m'engage dans le groupe de travail Guide pour voter parce que je veux comprendre comment je peux élire. Cette brochure nous aide à participer aux décisions politiques. Je comprends ses textes, qui sont beaucoup plus simples que ceux de la documentation électorale. Elle explique exactement comment je dois remplir mon bulletin, alors je peux élire.»

attention ce qui se joue sur la scène politique – en particulier les décisions qui ont un impact concret sur leurs conditions de vie. Ces personnes ont leur mot à dire. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) exige que les Etats signataires – dont la Suisse – garantissent aux personnes en situation de handicap la possibilité de participer à la vie politique et publique. Cela implique des procédures et informations électorales accessibles et faciles à comprendre. En été 2018, une délégation du groupe de travail CDPH des associations INSOS, CURAVIVA et vahs a demandé à la Chancellerie fédérale des documentations d'élections et de votations en facile à lire. Comme la Confédération n'a réagi que de façon hésitante pour le moment, insieme Suisse et easyvote ont lancé la brochure «Un guide pour voter», en facile à lire. Sabrina Gaetani, Nelli Riesen et Christoph Linggi (voir encadrés ci-dessous) ont participé aux discussions de l'équipe qui a élaboré cette brochure. Ce document, soutenu financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité pour les handicapés, explique les élections en langage simple, et pas à pas. Qu'est-ce qu'une liste de parti? Comment puis-je la modifier? Que signifient panacher et cumuler? Des questions qui donnent du fil à retordre, et pas uniquement aux personnes avec handicap mental.

La brochure, jointe à ce magazine, peut être commandée ou téléchargée sur cette page internet: [www.insieme.ch/votations](http://www.insieme.ch/votations). ●



### Nelli Riesen, 52 ans, Thoune

«Jusqu'en 2014, j'étais sous curatelle de portée générale pour cause de «faiblesse d'esprit». Grâce au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, une révision a été possible. Depuis, je décide pour moi-même et je prends au sérieux mes devoirs et mes droits. Je n'ai manqué aucune des élections et votations. Les documents à disposition des citoyens sont corrects juridiquement, mais malheureusement, ils sont souvent incompréhensibles. Il faut un langage facile à comprendre et clair. Les conséquences d'une acceptation ou d'un rejet ne sont pas assez bien expliquées. Alors les discussions sont utiles. Notre opinion doit se forger, et pas être copiée. Les personnes qui ont comme moi un trouble cognitif, et qui ne peuvent pas tout comprendre tout de suite dans la vie, devraient avoir les mêmes possibilités de participer. Nous ne sommes ni bêtes ni stupides, mais nous avons besoin d'un langage clair. La brochure «Un guide pour voter» explique les élections avec les mots les plus simples possibles. Maintenant, je sais comment utiliser mon bulletin et comment je peux donner plus de poids à mon vote en biffant, en cumulant ou en panachant.»

### Christoph Linggi, 53 ans, Zurich

«Je vais régulièrement élire et voter. Mais jusqu'à aujourd'hui, j'ai choisi surtout à l'instinct ou en écoutant mon entourage. Ce n'est pas que je ne comprends pas du tout la documentation officielle. Mais pour les votations, la formulation des questions est souvent tellement compliquée que je ne suis pas du tout sûr de ce que ça veut dire si je vote oui. Je me fais mon opinion en échangeant avec d'autres personnes qui s'engagent politiquement. Je suis abonné à un journal quotidien en ligne, mais je ne le lis pas tous les jours, son langage est aussi très difficile à comprendre. Je faisais aussi partie du groupe qui a demandé à la Chancellerie fédérale une documentation en facile à lire. Cette documentation serait très importante pour que les personnes avec un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage puissent exercer leur droit de vote. La brochure m'apporte beaucoup. Lors du travail en groupe, j'ai appris comment fonctionne le panachage. Avant, je choisissais seulement une liste sans la modifier, parce que je ne savais pas comment ça marche. Cette fois, je vais biffer certains candidats car j'ai remarqué qu'ils font trop peu pour les personnes avec handicap.»

## Des citoyens comme les autres

Les personnes avec handicap mental qui ne sont pas placées sous curatelle de portée générale sont autorisées à voter. Mais quelle est la réalité sur le terrain, et comment favoriser l'exercice des droits politiques? Les réponses de l'expert Markus Schefer.

Interview: Martine Salomon

### Tous les Suisses adultes ont le droit d'élire et de voter – sauf ...

La Constitution fédérale retire les droits politiques au plan fédéral aux personnes «interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit». Cette formulation désuète issue du Code civil a été reprise dans la nouvelle Constitution en 1999. Après la refonte du droit de la protection de l'adulte, il a été fixé dans la loi que sont exclus du droit de vote tous les Suisses «qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité».

### Est-ce pertinent?

Cette règle entraîne le risque de retirer le droit de vote aussi à certaines personnes avec handicap mental ou psychique qui seraient capables de se forger une opinion politique dans certaines circonstances, avec des mesures d'assistance adéquates. Cela ne me paraît pas admissible.

### Comment est définie la capacité de discernement?

Est capable de discernement celui qui a la compétence d'agir raisonnablement, c'est-à-dire d'agir selon sa propre volonté, et qui dispose d'une compréhension du sens et de la portée d'un acte juridique qu'il prévoit d'effectuer. En cas de doute, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte tranche, avec possibilité de recours au tribunal.



Markus Schefer

### De quelles conditions a besoin une personne pour être capable de voter?

Il devrait suffire qu'une personne – selon certaines

circonstances, avec un soutien – soit en mesure de forger et exprimer une volonté au sujet des projets politiques et des élections. Le Comité de l'ONU va même plus loin et considère qu'un retrait des droits politiques en raison d'un handicap est dans tous les cas inadmissible.

### Que représente ce droit de vote pour les personnes avec handicap mental? L'exercent-ils?

Les citoyens avec handicap mental sont des citoyens comme tous les autres. Ils doivent donc disposer des mêmes droits politiques. Qu'ils les exercent ou non est leur affaire – comme pour tous les autres citoyens.

### Quels sont les obstacles à l'exercice concret de ce droit?

L'obstacle est élémentaire pour les personnes avec handicap qui sont privées des droits politiques. Quant aux personnes qui vivent en institution, il faut s'assurer qu'elles puissent voter. Il y a des obstacles aussi pour les personnes qui ont un handicap visuel; les reculs concernant l'introduction du vote électronique ont un impact négatif aussi pour elles en particulier. De plus, un accès sans barrières aux urnes n'est pas assuré.

### Quelles mesures favoriseraient l'exercice de ce droit?

Les personnes avec handicap mental peuvent avoir besoin d'assistance dans certaines circonstances. Cette assistance devrait être disponible; mais il faudrait alors s'assurer que ces personnes de soutien ne leur imposent pas leurs propres visions politiques.

### Y a-t-il en Suisse des exemples de mesures adéquates?

Dans le canton de Genève, les droits politiques cantonaux ne peuvent être retirés que si un tribunal a constaté une incapacité de discernement. C'est un début sur lequel il serait possible de construire.

### Pour les élections fédérales, insiema a produit une brochure qui explique les élections en facile à lire, afin de favoriser la participation des personnes avec handicap mental. Qu'en pensez-vous?

Une documentation de vote en facile à lire serait une aide substantielle pour les personnes avec handicap mental – mais aussi pour beaucoup d'autres personnes. C'est une bonne chose qu'insiema fasse cela. Ce serait encore mieux que la Confédération produise une telle brochure pour les projets fédéraux, ainsi que les autorités cantonales et communales pour leurs objets respectifs.

### Qu'est-ce que cela apporterait à l'ensemble de la société si les personnes avec handicap mental pouvaient exercer leur droit de vote?

Notre communauté deviendrait plus démocratique. Et les personnes avec handicap mental seraient moins considérées comme des citoyens de seconde zone. •

#### Markus Schefer

Markus Schefer est professeur de droit à l'Université de Bâle. Expert en droits humains, il a traité de façon approfondie le droit suisse de l'égalité des personnes handicapées, y compris les questions pratiques concernant sa mise en oeuvre sur le plan fédéral et cantonal. En 2018, il a été élu membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Ce comité veille à l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) au sein des États signataires.